



PROVINCE DE QU  BEC
MUNICIPALIT   DE VAL-DES-BOIS

AVIS PUBLIC

**ASSEMBL   PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE R  GLEMENT
RM03-2024 MODIFIANT LE R  GLEMENT RM10-2021 RELATIF AU ZONAGE**

   TOUTES LES PERSONNES INT  RESS  ES PAR LE PROJET DE R  GLEMENT
RM03-2024 MODIFIANT LE R  GLEMENT DE ZONAGE

AVIS est, par la pr  sente, donn   par la soussign  e :

QUE le Conseil de la municipalit   de Val-des-Bois    la suite de l'adoption du projet de r  glement RM03-2024 relatif aux modifications du r  glement de zonage **tiendra une assembl   publique de consultation le 29 avril 2024 au 121, chemin du Pont-de-Bois    Val-des-Bois,    compter de 18 h 15;**

QUE le conseil municipal d  sire modifier les r  gles encadrant les ventes-d  barras et les campings et ce suivant des demandes citoyennes;

QUE le r  glement num  ro RM03-2024 modifie le r  glement RM10-2021 relatif au zonage;

QUE le projet de r  glement RM03-2024 vise l'ensemble du territoire de la municipalit   de Val-des-Bois;

QU'au cours de cette assembl   publique, le maire, ou autre ressource d  sign  e par le maire, expliquera le projet de r  glement ainsi que les cons  quences de leur adoption et entendra les personnes qui d  sirent s'exprimer    ce sujet;

QUE le projet de r  glement RM03-2024 est disponible pour consultation au bureau de la municipalit   de Val-des-Bois situ   au 595, route 309    Val-des-Bois aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site web de la Municipalit   au www.val-des-bois.ca.

DONN      Val-des-Bois, ce 9^e jour du mois d'avril 2024.

Anik Morin
Directrice g  n  rale et greffi  re-tr  sori  re

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS**

Je soussignée, secrétaire trésorière, domiciliée à Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie à la mairie de Val-des-Bois, le 9^e jour d'avril 2024, entre 9 h et 16 h 30.

Anik Morin
Directrice générale et greffière-trésorière